



AVIS DE PROMULGATION

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ, ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2021, une *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité, et de la violence au travail* a été adoptée.

- ✓ Suite à l'adoption de la *Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail le 12 juin 2018*, tout employeur doit adopter et rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;
- ✓ La municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;
- ✓ La municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme d'harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail.

L'intégralité de cette Politique est disponible pour consultation au bureau de la soussignée les jours ouvrables aux heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Authier-Nord, ce 9 juin 2021.

Élise Gagnon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élise Gagnon, directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité d'Authier-Nord, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public conformément à la loi, et aux endroits définis par le conseil, le 9^e jour du mois de juin deux-mille-vingt-et-un.

DONNÉ à Authier-Nord, ce 9 juin 2021.

Élise Gagnon Directrice générale/Secrétaire-trésorière